



GROUPEMENT DE Pellets

Comment commander et être livré

La mairie regroupe toutes les commandes.

Ces commandes sont à retirer, remplir et remettre à la mairie avant la date indiquée sur le document.

Il y aura 1 commandes dans année, en février

Les livraisons auront lieu à partir du mois de mai

La date limite de commande est le 15 mai. Date de dépôt en mairie.

Ces commandes sont regroupées avec d'autres communes proches pour obtenir un meilleur prix

Vous pouvez :

- Commander au minimum 1 palette de 66 sacs de 15 kgs
- Payer en 1, 2 ou 3 fois. Les chèques ou carte bancaire seront encaissés en début de chaque mois

Vous devez indiquer un numéro de téléphone. De préférence un numéro de portable

Vous serez contacté sur ce numéro de portable pour prendre un rendez-vous pour la livraison

Une commande est un engagement à accepter la livraison et à en payer le prix.